

Downloaded via the EU tax law app / web

Ordonnance du président de la Cour du 25 mars 2013 (demande de décision préjudicielle de la Cour administrative d'appel de Paris - France) – Société Reggiani SpA Illuminazione/ Ministre de l'Économie et des Finances

(Affaire C-618/12)¹

Langue de procédure : le français

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

¹ JO C 101 du 06.04.2013

init_anchors();